

**Autorisation de captation,
de reproduction
et de représentation
de photographies
et de vidéos**

Autorisation concernant une
personne majeure

Association loi 1901 déclarée
à la préfecture des Yvelines
à Versailles sous le n°
W784000991
Dernière mise à jour juridique
publiée au J.O. le 16 juillet 2005
Siret 35004628000078
Code NAF : 804D

Contact :
Service communication
02 41 22 16 73
communication@fondacio.fr

Je soussigné(e) (*Prénom et NOM*)

.....

Demeurant à (*adresse complète*)

.....

.....

.....

J'autorise

Je n'autorise pas

FONDACIO FRANCE à me photographier et filmer dans le cadre du week-end Starter qui a lieu du 27 au 28 septembre 2024 au Tiers-lieu de l'Ermitage, 23 rue de l'Ermitage, 78000 Versailles.

Et

À utiliser mon image

À ne pas utiliser mon image

Si j'ai coché la case « utiliser mon image » :

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **j'autorise Fondacio France et ses associations sœurs à capter, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de ses activités (weekends, sessions, stages, camps) sur les supports suivants : diaporama*, flyer*, dépliant*, catalogue*, réseaux sociaux*, site internet*.**

** Rayer la mention si vous le souhaitez*

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies et les vidéos de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies et vidéos sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à le.....en deux exemplaires, dont un que vous conservez, et de bonne foi.

Signature précédée du nom et prénom :